



**BURKINA FASO**  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
DES ARTS ET DU TOURISME

# Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)

*Catégorie 2, Sous l'égide de l'UNESCO*



## **PLAN D' ACTIONS 2020-2022 DU CERAV/AFRIQUE**

---

Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulassa 01\* Tél : (+226) 20 97 42 20/21

E-mail : [ceravafrique@gmail.com](mailto:ceravafrique@gmail.com)\* Site Web : [www.ceravafrique.org](http://www.ceravafrique.org)

## **INTRODUCTION**

Le nouveau plan d'actions du CERAV/Afrique couvre la période triennale 2020-2022 et prend en compte les orientations du Plan stratégique de développement décennal. Il prévoit l'achèvement des actions prévues dans le précédent plan et qui n'ont pu être réalisées ainsi que de nouvelles actions et des mesures correctives pour renforcer l'efficacité globale de l'Etablissement.

Il est articulé autour des points suivants :

- **Axes stratégiques et grandes lignes d'actions ;**
- **Actions majeures 2020-2022.**

## I. AXES STRATEGIQUES ET GRANDES LIGNES D' ACTIONS

AXES STRATÉGIQUES	GRANDES LIGNES D' ACTIONS
<b>Axe 1: Renforcer les capacités institutionnelles, opérationnelles et la gouvernance du CERA/Afrique en vue de son ancrage national, régional et international</b>	✓ Amélioration de la gouvernance
	✓ Renforcement des capacités des ressources humaines
	✓ Partenariats avec des institutions et organisations
	✓ Participation / Adhésion des Etats
	✓ Dotation en ressources humaines et logistiques
	✓ Communication et visibilité
<b>Axe 2: Appuyer la professionnalisation des filières arts vivants, cinéma et audiovisuel en Afrique</b>	✓ Développement d'expertises dans le domaine des arts vivants, du cinéma et audiovisuel
	✓ Concertation et partage d'expériences/bonnes pratiques
	✓ Promotion des réseaux d'acteurs (arts vivants)
	✓ Mobilité des artistes et des professionnels de la culture

<b>Axe 3: Accompagner les Etats, la société civile culturelle et le secteur privé dans la mise en œuvre de politiques publiques et de la Convention 2005</b>	✓ Développement du Centre de ressources
	✓ Constitution d'un pool d'experts africains de la Convention
	✓ Soutien à l'implémentation de la Convention 2005
	✓ Promotion de la connaissance des expressions culturelles
	✓ Dynamisation de la coopération culturelle

## II. ACTIONS MAJEURES 2020-2022

- Etablissement et mise en œuvre des **accords/conventions de partenariat** avec des institutions intervenant dans le domaine de la culture ;
- **Participation aux évènements culturels** régionaux et internationaux ;
- Animation d'une **revue numérique sur les filières** arts vivants, le cinéma et l'audiovisuel ;
- **Soutien à la recherche** dans les filières arts vivants, cinéma et audiovisuel ;

- **Organisation d'ateliers régionaux** au profit des différentes catégories d'acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la Convention 2005 ainsi que des professionnels des filières arts vivants, cinéma et audiovisuel ;
- **Soutien au développement de projets d'opérateurs africains** dans le domaine du dialogue interculturel, à travers le Consortium « Culture@Work Africa » ;
- Animation d'une **plateforme interactive** sur les acteurs, institutions, organisations et entreprises actifs dans le domaine des arts vivants ;
- Mise en œuvre du **programme de travail (2018-2022) avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC)** de Belgique ;
- **Soutien à la mobilité de jeunes créateurs des filières arts vivants** dans le cadre du développement de projets concourant à la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- **Documentation des bonnes pratiques africaines** dans le domaine de la promotion et la mise en valeur des arts vivants, du cinéma et de l'audiovisuel ;
- **Assistance technique aux Etats africains** pour l'élaboration de leurs rapports périodiques quadriennaux (RPQ) sur la Convention 2005 ;
- Célébration annuelle de la **Journée mondiale de la diversité culturelle** pour le dialogue et le développement, à Bobo-Dioulasso.